MINISTERE DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

RÉPUBLIQUE DU MALI Un Peuple - Un But - Une Foi



COMMUNIQUE N°003-2023/CNOM

Portant opérationnalisation de la digitalisation de l'Ordre des Médecins du mali

Lors de l'Assemblée Générale (AG) du 04 novembre 2023, la digitalisation de l'Ordre des Médecins du Mali a été officiellement lancée par le Ministre en charge de la santé, Médecin Colonel Assa Badiallo TOURE.

Cette Plateforme est accessible sur le site : <u>www.ordredesmedecins.ml</u> et son application sera téléchargeable sur Play Store à partir du 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de l'opérationnalisation cette digitalisation, il est porté à la connaissance de tous les médecins que :

- Les nouvelles inscriptions à l'Ordre des Médecins se feront sur la plateforme à partir du 01 janvier 2024 conformément à l'article 11 de la loi portant création de l'Ordre des Médecins du Mali;
- 2. La plateforme sera le seul moyen de paiement des frais de cotisation annuelle, de la carte professionnelle (qui est obligatoire) et des gadgets (macaron et pin's) de l'Ordre des Médecins du Mali;
- 3. La cotisation de 2024 est payable à partir du 15 décembre 2023 jusqu'au 31 mars 2024 délai de rigueur. Passé ce délai, les pénalités s'appliqueront conformément à la résolution de l'AG du 04 Novembre 2023.
- 4. Ceux qui ont des arriérées sont obligés de les payés car le non-paiement pourrait conduire aux sanctions disciplinaires de l'Ordre, sans préjudice d'autres sanctions pour le refus d'exécuter une obligation légale.

Vu l'importance du présent communiqué, le Conseil National invite l'ensemble des membres de la corporation au respect strict des règles pour le bénéfice de tous.

Bamako, le 14 Décembre 2023

Pour le Conseil National Monsieur le Président

rofesseur Alkadri DIARRA Maitre de Conférences Agrégé

Sis à Hamdallaye ACI 2000, Rue 338, Porte 69 – BP E 674 Tel (223) 20 22 20 58 Bamako-MALI; site web: https://ordredesmedecins.ml/; E-mail: cnom2328@gmail.com;